

Dès que la publication au Journal officiel du prochain arrêté fixant, pour l'année 2013, les nombres d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences sera intervenue, les établissements pourront commencer à publier les postes dont la date de prise de fonctions est située entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013 ^(*) et qui ont été pris en compte dans le volume d'emplois recensé dans le volet ATRIA préalablement à l'élaboration de cet arrêté. Les fiches de ces postes peuvent éventuellement être saisies dans GALAXIE dès maintenant dans la perspective de cette publication future.

Les établissements sont libres d'organiser le calendrier de la procédure de recrutement pour chacun de leurs postes publiés. La seule contrainte à laquelle ils doivent se conformer est la fixation d'une période de dépôt des candidatures au moins égale à 30 jours pleins.

Afin d'optimiser le nombre de postes pourvus et de candidats nommés selon leurs souhaits, l'administration organise la synchronisation de l'expression des vœux des candidats ainsi que la distribution des postes par un algorithme pour les établissements qui choisiraient d'inscrire le déroulement de leur procédure dans un calendrier commun proposé ci-dessous.

Les établissements peuvent, à leur choix et librement :

1. adopter ce calendrier commun de bout en bout en publiant d'emblée leurs fiches de postes dans le volet ANTEE de GALAXIE ;
2. traiter leurs postes jusqu'à la fin de la procédure selon un calendrier propre en publiant les fiches correspondantes dans le volet FIDIS. Dans ce cas, l'acceptation (ou le refus) de la proposition d'emploi par le candidat retenu ne sera pas traitée par l'algorithme d'affectation final mais sollicitée par GALAXIE de manière individualisée ;
3. rejoindre le calendrier commun en cours de procédure en basculant leurs postes initialement publiés dans le volet FIDIS, vers le volet ANTEE. Cette bascule est possible jusqu'à la date de fin des opérations de classement des candidats telle qu'elle est fixée dans le calendrier commun (6 juin 2013) ;
4. dégager des postes du calendrier commun qu'ils auraient initialement choisi, pour poursuivre la procédure selon un rythme propre. Cette démarche est possible jusqu'à la même date limite (6 juin 2013). Il suffit de basculer les postes concernés du volet ANTEE vers le volet FIDIS de GALAXIE.

Le calendrier commun proposé ci-dessous ainsi que les opérations de bascule évoquées plus haut ne sont que des commodités mises à la disposition des établissements pour faciliter le déroulement d'une procédure de recrutement qui demeure, par ailleurs, unique et commune à tous les postes.

() à l'exception des postes offerts au concours au titre de l'article 46-3 dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion que les établissements ne doivent publier qu'après accord du ministère.*

Projet de calendrier de la campagne 2013

Déroulement de la procédure	Volet ANTEE Proposition de calendrier commun optionnel		Volet FIDIS Calendrier propre à chaque emploi
Saisie anticipée des fiches de postes sur GALAXIE	Dès que souhaitée		Dès que souhaitée
Publication des postes	Dès publication de l'arrêté de volumétrie		Dès publication de l'arrêté de volumétrie
Ouverture de l'enregistrement des candidatures aux postes sur l'application GALAXIE .	26 février 2013, 10 heures		A la date choisie, 10 heures
Clôture de l'enregistrement des candidatures aux postes sur l'application GALAXIE .	28 mars 2013, 16 heures		A la date choisie (égale ou supérieure à 30 jours après la date précédente), 16 heures
Date et heure limite d'envoi des documents papier aux établissements (cachet de la poste faisant foi).	28 mars 2013, minuit		A la date précédente, minuit
<i>Travaux des instances des établissements</i>	<i>Du 28 mars au 6 juin 2013</i>	↔ Bascule possible ↔	<i>A partir de la clôture du dépôt de candidatures et selon le calendrier choisi pour l'emploi</i>
Fin des opérations de classement des candidats par les établissements	6 juin 2013, 16 heures		A la date choisie
Ouverture du module de GALAXIE permettant aux candidats de prendre connaissance des décisions des établissements et d'exprimer leurs vœux d'affectation	11 juin 2013, 10 heures		A la date choisie
Date limite de saisie des vœux d'affectation des candidats sur GALAXIE	18 juin 2013, 16 heures		De huitaine en huitaine (*) tant que la proposition n'est pas acceptée par le candidat le mieux classé, jusqu'à épuisement de la liste de classement
Publication des résultats sur l'application GALAXIE	20 juin 2013		Dès acceptation du poste par un candidat

(*) : l'application sollicite la réponse (acceptation ou refus) d'un seul candidat à la fois, le mieux classé, et lui laisse un délai de 8 jours pour s'exprimer. S'il refuse la proposition ou laisse passer la date limite qui lui est notifiée, l'application sollicite le candidat suivant. Dans le cas d'une liste de classement comportant 5 candidats classés qui refusent tour à tour la proposition, l'épuisement de la liste peut intervenir au maximum au bout de 40 jours.